



COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 12 juillet 2019

Festivités du 14 juillet :

La préfète de la Vienne prend deux arrêtés relatifs aux d'artifices et à la vente de carburants

Afin de prévenir toute atteinte à la sécurité publique à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, la préfète de la Vienne a signé deux arrêtés :

- l'un, interdisant sur tout le département la cession à titre onéreux ou non, et l'utilisation d'artifices de divertissement des catégories F1, F2, F3, F4 ainsi que des catégories des groupes T2, T1. Cette mesure s'applique à compter du **samedi 13 juillet 2019 à 8 heures jusqu'au lundi 15 juillet 2019 à 8 heures**.

Sont exclus de cette interdiction, les spectacles pyrotechniques déclarés en préfecture et autorisés par les communes.

- l'autre, interdisant la distribution, le transport, la vente et l'achat de carburants, dans tout contenant permettant une mobilité aisée à compter du **samedi 13 juillet 2019 à 18 heures jusqu'au lundi 15 juillet 2019 à 8 heures**.

Cet arrêté s'applique sur les communes de Biard, Buxerolles, Châtellerault, Croutelle, Mignaloux-Beauvoir, Migné-Auxances, Poitiers, et Saint-Benoît.

Plus d'informations sur : <http://www.vienne.gouv.fr/Actualites/>

Contact presse

Valérie COURRECH- Responsable du Service de Communication Inter
valerie.courrech@vienne.gouv.fr – 06.15.56.12.84